

Cette modification 008 a pour but :

- A) De répondre aux questions reçues
- B) De remplacer les annexes de l'évaluation financière

Section A)

Q15. Annexe B2 □ SPAC a demandé à ce qu'on fournisse des carreaux de stratifié pour les modules ajoutés; les cadres n'ont toutefois aucune ligne où les carreaux de stratifié pourraient être installés. Pouvez-vous modifier l'annexe B2 de manière à ce qu'il corresponde au format des panneaux en tissu, et supprimer toute mention de « carreaux de stratifié en plastique ». Par exemple :

Cloisons sans alimentation électrique

- a) Base □ 36 po de hauteur x 48 po de largeur □ carreau revêtu de stratifié sur une face, tissu sur l'autre face
- b) Module ajouté □ 15 po de hauteur x 24 po de largeur □ carreau revêtu de stratifié sur une face, tissu sur l'autre face
- c) Module ajouté □ 15 po de hauteur x 48 po de largeur □ carreau revêtu de stratifié sur une face, tissu sur l'autre face

Alimentation électrique

- a) Base □ 36 po de hauteur x 24 po de largeur □ carreau revêtu de stratifié sur une face, tissu sur l'autre face
- b) Base □ 42 po de hauteur x 24 po de largeur □ carreau revêtu de stratifié sur une face, tissu sur l'autre face
- c) Base □ 42 po de hauteur x 48 po de largeur □ carreau revêtu de stratifié sur une face, tissu sur l'autre face
- d) Module ajouté □ 15 po de hauteur x 24 po de largeur □ carreau revêtu de stratifié sur une face, tissu sur l'autre face

R15. Voir l'annexe B2 □ Évaluation financière, version 4 de la présente modification.

Q16. Annexe A7 □ Les modules ajoutés à vitrage encadré de 15 po de hauteur figurent sur le plan, mais il n'y a aucun endroit où l'ajouter à l'annexe B2 □ Évaluation financière. Veuillez insérer ce qui suit :

- a) Module ajouté □ 15 po de hauteur x 24 po de largeur □ module ajouté à vitrage encadré, y compris le cadre et le vitrage dépoli.
- b) Module ajouté □ 15 po de hauteur x 48 po de largeur □ module ajouté encadré vitré, y compris le cadre et le vitrage dépoli.

R16. Voir l'annexe B2 □ Évaluation financière, version 4 de la présente modification.

Q17. Annexe B2 □ Lignes 103 et 104 □ pourquoi a-t-on répété 60 po deux fois ? Veuillez supprimer l'une des occurrences ou confirmer la mesure adéquate.

R17. Voir l'annexe B2 □ Évaluation financière, version 4 de la présente modification.

Q18. Annexe B2 – Pour que les modules ajoutés soient d’une hauteur totale de 60 à 66 po, veuillez confirmer que vous demandez aux soumissionnaires d’indiquer deux modules ajoutés pour chaque cloison de cette plage de hauteur, et que celles-ci devraient être composées d’un cadre de base, plus deux modules ajoutés, conformément à l’annexe A-1, article 7.6

R18. Oui, c’est exact.

Q19. En raison de notre question, un plan PDF révisé a été publié ce matin pour le 222 Nepean (voir ci-joint). Pouvez-vous confirmer que seules les cloisons Teknion doivent être démantelées, enlevées et éliminées et non les surfaces de travail, les supports, les caissons, les espaces de rangement en hauteur, les accessoires? Ou est-ce que ces éléments ont été omis dans le plan fourni?

R19. Le plan dont SPAC dispose ne fait pas état des surfaces de travail, des supports, des caissons, des espaces de rangement en hauteur ou des accessoires. Ces éléments devront également être démantelés, enlevés et éliminés. Des aménagements de travail types fournis pour d’autres immeubles du MDN s’appliquent aux aménagements du 222 Nepean.

Q20. Le plan comprend des surfaces de 54 po de largeur, mais aucune surface de 54 po de large ne figure à l’annexe B2 — Évaluation financière. Veuillez réviser l’annexe B2 pour inclure des surfaces de 54 po de largeur.

A20. Veuillez consulter l’annexe B-2, «Instructions aux soumissionnaires», article 2.

Q21. Le plan comprend deux (2) surfaces de 30 po de profondeur x 72 po de largeur, mais l’annexe B2 n’en comprend qu’une (1). Veuillez réviser l’annexe B2 pour inclure 2 surfaces de 30 po de profondeur sur 72 po de largeur.

A21. Veuillez consulter l’annexe B-2, «Instructions aux soumissionnaires», article 2.

Q22. Il n’y a pas de modules ajoutés de 30 po de largeur pour prolonger la hauteur totale de la cloison de 60 po à 66 po de hauteur comme indiquée sur le plan, mais ils figurent à l’annexe B2. Veuillez les supprimer de l’annexe B2.

A22. S’il n’y a pas de modules ajoutés de 30 po de largeur indiqués sur le plan, le soumissionnaire doit insérer la quantité à l’annexe B2 comme nulle (0).

Q23. Avez-vous besoin d’un réglage de l’utilisateur pour la surface à contrepoids qui permettra à l’utilisateur de régler le contrepoids en fonction des différentes exigences de poids sur la surface?

A23. L’annexe A-1, Spécifications techniques indique que le produit doit satisfaire à la norme CAN/CGSB 44.227. La norme CAN/CGSB 44.227 énumère les exigences détaillées pour les composants y compris les surfaces de travail à hauteur réglable, les commandes, le fonctionnement et les essais de charge surfacique conformément à la norme ANSI/BIFMA X5.5. Ces derniers sont les exigences pour la table comme prescrit.

Section B)

A) Pièces jointes :

Supprimer : 'fr_annexe_b2-evaluation_financiere_version_3'

Remplacer par : 'fr_annexe_b2-evaluation_financiere_version_4'

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés